

recettes perçues par le ministère des postes excèdent de beaucoup le montant des deux derniers items que nous avons discutés. Dans le village de Wallaceburg, le montant des recettes du service postal ont été de \$2,831 ; à Dresden, \$2,278 ; à Bothwell, \$1,770, à Thamesville, \$1,536. Chacun de ces villages fournit quatre fois plus de recettes provenant des bureaux de poste, que le village de Laprairie.

Il est parfaitement évident que le gouvernement ne suit pas du tout la règle qu'on a établie l'année dernière. Il me semble que ces appropriations ne peuvent pas être adoptées, et la chambre manquera gravement à son devoir à une phase subséquente de la procédure, si elle ne s'oppose pas à ce crédit et si elle ne se prononce pas sur la manière d'agir du gouvernement.

M. WATSON : L'honorable député de Montréal-centre (M. Curran) a pris la peine de lire des documents que l'on supposerait être des annonces offrant en vente des terrains à Laprairie. J'ai pris des informations, et je vois que le nombre total des hommes d'affaires à Laprairie est de dix, avec trois hôtels et une population de 1,800 âmes. La population de Laprairie diminue, et nous avons raison de croire qu'elle continuera de diminuer : cependant, on nous demande de voter \$10,000 aux fins de construire un bureau de poste dans ce village. On nous a dit que le village allait avoir une pompe à vapeur, et qu'on est occupé à poser des tuyaux. Je suppose qu'on y pose des tuyaux pour quelqu'un, quand on demande au gouvernement d'accorder \$10,000 pour construire un bureau de poste à Laprairie.

On nous demande \$10,000 cette année, mais si on applique le même mode dans la construction de ce bureau de poste que celui que l'on a suivi dans les travaux publics en général, on nous demandera l'année prochaine deux ou trois mille piastres de plus pour terminer l'édifice. Si les renseignements que j'ai sont exacts, j'ai raison de douter qu'un terrain à Laprairie vaut \$700. Si ce village est tel qu'on le décrit, ce terrain ne peut pas valoir plus de \$150 à \$200. J'ai obtenu mes informations d'une personne qui connaît bien ce village. Je crois réellement que nous ne devrions pas voter cette somme. Le ministre ne semble pas avoir d'aussi bonnes raisons dans ce cas qu'il en a eu dans d'autres. Tout ce qu'on a dépensé jusqu'à ce jour est une somme de \$5, qui, m'a-t-on dit, a servi à procurer le terrain. Nous pouvons trouver dans la province du Manitoba une douzaine de villages qui ont plus de droits à avoir des bureaux de poste que Laprairie n'en a, parce que leur population augmente rapidement, et que dans deux ou trois ans, elle aura doublé celle de Laprairie.

On m'a dit que Laprairie avait rétrogradé depuis 20 ans, quant à ce qui se rapporte aux chemins de fer. Un des premiers chemins de la province de Québec a été construit entre Laprairie et Saint-Jean, et ce chemin a été abandonné. Je prétends qu'il est injuste de dépenser une si forte somme d'argent dans un petit village comme Laprairie, dont la population diminue, quand il y a des villes et des villages plus populeux, et dont la population va en augmentant, qui ont plus de droits à recevoir une partie des deniers publics que ce—je ne dirai pas ce misérable petit village, car il paraît qu'il va devenir un lieu de villégiature, mais en dehors de cela rien ne justifie ce crédit.

Bureau de poste de Montréal—Éclairage à l'électricité, agrandissements, changements, etc.....\$1,500

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je désire savoir en quoi consiste le présent arrangement concernant l'éclairage à l'électricité du bureau de poste de Montréal. Je veux savoir ce que nous payons et qui fournit la lumière électrique dans ce bureau de poste, et quelle durée doit avoir le contrat.

M. FOSTER : Je vois que le contrat a été passé le 22 octobre, 1885, avec la compagnie de la *Gazette* de Montréal, laquelle a offert de fournir le courant électrique nécessaire pour 150 lampes d'une force de 16 lumières de bougie, dans le bureau de poste de Montréal au moyen du système incandescent d'Edison, pour cinq années, le gouvernement devant fournir les appareils, etc., les lumières devant être distribuées dans tout l'édifice, l'entrepreneur n'étant pas responsable des dommages qui pourraient être causés par l'arrêt temporaire et accidentel du courant, mais il doit payer le coût de l'éclairage au gaz ou autrement, durant ce défaut temporaire de la lumière électrique. Un arrêté du Conseil a autorisé ce contrat qui devait durer de juillet, 1888 à octobre, 1890. Le coût de 237 lampes était de \$16 par lampe, au lieu de \$18.33, et on a constaté que 150 lampes suffisaient.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ce prix me paraît très élevé. Ce contrat cessait d'exister l'année dernière. Quel est l'arrangement qui existe aujourd'hui ?

M. FOSTER : Ce contrat paraît avoir expiré le 23 octobre 1890, et on l'a renouvelé pour trois ans au même prix.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A en juger d'après ce que je connais moi-même dans des cas semblables, ce contrat me paraît être très imprudent. Je veux savoir si on a demandé des soumissions, ou si le gouvernement a adjugé le contrat à la compagnie de la *Gazette* de Montréal sans soumissions. Je n'en vois aucune et je n'en ai pas entendu parler.

M. FOSTER : Quand on a passé le contrat, il n'y avait qu'une compagnie de lumière électrique à Montréal. Depuis cette époque, d'autres compagnies ont été formées et les prix ont baissé.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A-t-on demandé des soumissions ?

M. FOSTER : Non.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans ce cas, cela ressemble à une affaire conclue dans le but de favoriser la compagnie de la *Gazette* de Montréal. J'ai raison de croire que, si on avait demandé des soumissions, on aurait obtenu une grande réduction dans le prix. Ce contrat donné à une compagnie comme celle de la *Gazette* de Montréal, partisan bien connu du gouvernement, et qui figure pour plusieurs milliers de piastres dans le rapport de l'auditeur général, n'est pas autre chose qu'un moyen de corruption, et le renouvellement de ce contrat pour plusieurs années est entièrement opposé à tout principe sain que l'on suppose devoir être appliqué dans nos dépenses concernant les édifices publics. Même s'il y avait une excuse, ce dont je doute fort, pour conclure ce marché, en 1885, le renouvellement de ce contrat, dans les circonstances, me paraît être une tentative et un moyen de corruption.